



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E185432

VALABLE JUSQU'AU 14/04/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/04/2020

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 21/03/2022
11 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 2020B01053

Siret : 883 494 007 00023

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0034864

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO 20092925655

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO 20092925655

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/01/2024

Raison sociale : BM CAPITAL

4 PASSAGE DE LA RAPE
IMM VAL DE LOIRE
CS 31635

45000 ORLEANS

Téléphone : 06 61 69 72 71

Portable : 06 61 69 72 71

Site Internet : www.bmenvironnement.fr

E-mail : bmcapital26@gmail.com

Responsabilité légale :
MARCO JEREMY PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	09/11/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	28/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	15/04/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/04/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	09/11/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	20/10/2022
o Isolation des combles perdus	09/11/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	09/11/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

* ou du plus récent renouvellement

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.